

## Département de La Creuse

# Evolis 23

### Réunion du Bureau du 22 Mai 2023

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 22 Mai 2023 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

**Convocation** : 16 Mai 2023

**Présents** : BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GASPARD Isabelle ; GAZONNAUD Jean-Luc ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MOUTAUD Christophe ; PINLOCHE Isabelle ; PIRON Cédric ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIAR Philippe ; VIRMONT Fabien.

**Excusés** : BARBAIRE Jean-Luc

**Secrétaire de séance** : DUMAS Daniel

Membres : 26

Présents : 19

Votants : 19

### **Délibération n° 2023-051**

**Code nomenclature** : 8.8 – Environnement

#### **Objet** : Renouvellement convention DASTRI

Monsieur le Président rappelle que l'association DASTRI est l'Eco-organisme prenant en compte l'obligation des producteurs de déchets d'activités de soins à risques infectieux perforants à collecter, stocker séparément puis traiter spécifiquement ces déchets. L'éco-organisme a obtenu le renouvellement de son agrément le 23/12/2022 pour une durée de 6 ans (2023/2028).

Pour rappel les missions de DASTRI sont :

- La distribution de boîtes à aiguilles pour les patients
- La mise à disposition gratuite des collecteurs spécifiques appelés « boîtes à aiguilles » dans l'ensemble des pharmacies. Ces boîtes sont remises gratuitement aux patients en auto-traitement et utilisateurs d'autotests. Elles peuvent être déposées en déchèteries et sont ensuite collectées pour une élimination en tant que déchets de soins. Les déchèteries d'Evolis 23 sont alors considérées comme points de collecte et Evolis23 gestionnaire de ces points.

Conformément à des dispositions législatives et réglementaires et au cahier des charges publié le 2 novembre 2022 de nouveaux objectifs de collecte (de 50 à 60 % de DASRI en 5 ans) et de recyclage (de 60 à 70 % de 2025 à 2028) sont demandé à l'organisme.

Les DASRI ne peuvent être réceptionnés que dans des boîtes à aiguilles marquées mise à disposition gratuitement par l'éco-organisme puis stockées dans des containers dédiés. La Boîte à Papiers est la société chargée de la récupération des boîtes sur nos points de collecte.

Le contrat avec DASTRI est conclu pour une durée de 2 ans à la date de la signature. Cette filière est totalement opérationnelle donc pas de soutiens financiers (effectivement pas de coût de gestion pour Evolis 23).

Monsieur Le Président propose de renouveler la convention avec l'Eco-organisme DASTRI pour une durée de 2 ans.



Après délibération, le bureau décide :

- De renouveler la convention avec éco-organisme DASTRI pour une durée de 2 ans ;
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer la convention correspondante.

Publication le :

Le Président  
Patrick ROUGEOT



SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE  
Les Grandes Feuilles - 23300 Noth - tél. 05 45 89 06 00  
SIRET 252 326 078 00073